

### Programme détaillé :

Cette journée de formation a comme objectifs majeurs :

- Expliquer les enjeux de l'accessibilité au travers des clientèles cibles que constituent non seulement les personnes en situation de handicap mais aussi les autres segments de clientèles tels que les personnes âgées.
- Expliquer le nouveau contexte réglementaire de l'accessibilité ainsi que les points clé des nouvelles dispositions réglementaires.
- Expliquer les engagements de l'UNAT sur ce dossier en terme d'appui technique dans le cadre des diagnostics d'accessibilité.

L'objectif secondaire et transverse étant aussi de répondre aux questions, d'échanger sur le sujet et de démystifier certains points.

#### Matinée :

##### **Les déficiences, attentes et besoins des personnes en situation de handicap**

- La notion d'accessibilité
- La nécessité de connaître les déficiences pour comprendre l'accessibilité.
- Présentation générale des déficiences.
- Attentes et besoins des clientèles handicapées.
- Les enjeux de l'accessibilité sur les autres catégories de clientèles et, notamment, le public des seniors, des enfants en bas âge etc.

##### **La nomenclature de la Loi du 11 février 2005**

- La philosophie de la Loi, son état d'esprit
- La jungle des textes applicatifs de la Loi
- Le positionnement du Label Tourisme et Handicap par rapport à la Loi.
- L'agrément Vacances adaptées organisées (Décret du 29 décembre 2005 + arrêté du 4 mai 2006)

#### Après midi :

##### **Les dispositions réglementaires applicables en matière d'accessibilité**

Le décret du 17 mai 2006 : volet ERP et volet logement locatif.

- Dispositions générales du décret en termes d'objectifs et de calendrier.
- Les conditions de la mise en accessibilité des équipements existants.
- Le « dossier accessibilité » en amont de l'autorisation de travaux.
- La production d'une « attestation d'accessibilité ».
- L'obligation relative au « diagnostic accessibilité ».
- Les dérogations aux règles d'accessibilité.

Arrêté du 3 décembre 2007 – consolidé au 22 février 2008 – modifiant l'arrêté du 22 mars 2007 → l'attestation constatant que les travaux sur certains bâtiments respectent les règles d'accessibilité aux personnes handicapées → présentation des annexes qui sont les outils mis en œuvre pour les attestations d'accessibilité. La Circulaire interministérielle n°DGUHC 2007 – 53 du 30 novembre 2007...

##### **La méthodologie mise en place par l'UNAT en matière de diagnostic**

Présentation d'un cas.

##### **Echanges, questions/réponses et évaluation**

### Publics concernés :

Les responsables de structures, les gestionnaires et tous salariés liés au cadre bâti.

### Coût de la journée de formation :

Le coût de participation à cette journée s'élève à 123 € par stagiaires.

**Ce prix comprend** : la formation, la documentation, le déjeuner, la location de la salle, les pauses.

**Ce prix ne comprend pas** : le logement, le transport.

Cette formation rentre dans le cadre de votre plan de formation. Une convention, une facture, une attestation de présence ainsi qu'une attestation de formation seront adressées après la formation.

### Conditions d'inscription :

**Date limite d'inscription : le 31 août 2009**

Nombre de places : la formation est ouverte à 25 stagiaires maximums. En dessous de ce nombre, l'UNAT s'autorise à annuler la formation, au plus tard le 15 septembre 2009.

### Lieu :

Cette formation se déroulera au Maurian – 67 rue du Maurian – 33290 Blanquefort

Accès : sortie rocade n°7 : Le Bouscat-Eysines le Vigean - Médoc

### Présentation intervenant :

Cette formation sera animée par Dominique Rabet

D'abord membre de la cellule de coordination nationale tourisme et handicaps (1995 –2001) puis membre de l'association tourisme et handicaps depuis la création. Elle est Secrétaire Générale de l'association, représentant l'UNAT à ATH. Egalement évaluatrice formée selon le référentiel national « tourisme et handicaps » ainsi que formatrice « tourisme et handicaps » pour le module « tourisme » des stages d'évaluateurs.

Dominique Rabet assure depuis 5 ans des conférences et interventions dans les écoles de tourisme, est intervenue dans le cadre des formations du Greta tourisme de Lannion durant 3 ans.

Elle représente l'association ATH sur des salons professionnels : Mit'international, Top Résa, SMT/MAP... depuis plusieurs années. Correspondante ATH pour la région Pays de la Loire elle anime des stages à l'accueil des personnes en situation de handicap pour la FNOTSI



## BULLETIN D'INSCRIPTION

### JOURNEE DE FORMATION

**« le nouveau contexte et les dispositions réglementaires en matière  
d'accessibilité : enjeux et perspectives »**

**Blanquefort le 1<sup>er</sup> octobre 2009**

Date limite d'inscription : le 31 août 2009

Nom et Prénom du stagiaire : .....

Organisme : .....

Fonction : .....

Convention collective :  animation  tourisme  autre

Nature du contrat de travail :  CDI  CDD date de fin prévue : .....

Numéro de sécurité sociale : .....

Tél : ..... Fax : ..... E-mail : .....

Adresse : .....

.....

Adresse de facturation (si différente) : .....

.....

S'inscrit à la formation « **le nouveau contexte et les dispositions réglementaires en matière  
d'accessibilité : enjeux et perspectives** » qui se déroulera au Maurian – 67 rue de Maurian – 33290  
Blanquefort, le 1<sup>er</sup> octobre 2009 de 9h00 à 18h00.

Le montant de cette formation s'élève à 121 € la journée.

Le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance des conditions d'inscription.

Fait à : ..... le : .....

Signature :

Document à retourner par courrier accompagné du règlement à l'ordre de l'UNAT à:

UNAT Aquitaine

C/o Cress Aquitaine

Bât 22 – rue des Terres Neuves

33130 Bègles